

Votants	Abs	NPPV	Exprimés	POUR	PC1	CONTRE	PC2
59	1	1	57	54	94.73 %	3	5.26 %

N°	Texte initial	Vos amendements académiques
001	Thème « Education »	
002	Un système éducatif pour lutter contre les inégalités et démocratiser	
003		
004	Rapporteuses - Rapporteurs	
005	Xavier Marand, Aurélia Sarasin, Emmanuel Séchet, Valérie Sipahimalani	
006		<i>La politique de Blanquer s'inscrit dans les politiques libérales menées depuis une trentaine d'années, y compris dans le domaine éducatif. Penser les inégalités et la démocratisation, c'est penser un autre projet éducatif, à l'opposé du projet Blanquer.</i>
007	1. La crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les inégalités qu'affronte le système éducatif : inégalités sociales de réussite scolaire renforcées par les périodes de confinement, inégalités d'apprentissage générées par les choix sanitaires effectués par les établissements, inégalités territoriales aggravées par l'affaiblissement des cadres nationaux et la promotion du couple autonomie/contractualisation.	...inégalités territoriales aggravées par l'affaiblissement des cadres nationaux et la promotion du couple autonomie/contractualisation. La crise sanitaire a mis le numérique au centre de l'enseignement. L'institution pousse à un enseignement hybride. Le SNES-FSU alerte sur la fracture numérique qui n'est pas qu'une question d'équipement chez les élèves.
008		
009	Cette situation a amplifié des difficultés plus anciennes liées à la disparité et au manque de moyens subis par les établissements (enseignement, vie scolaire, orientation, santé), à l'absence de politique volontariste pour améliorer la mixité sociale et scolaire, au refus d'un pilotage national de la carte des formations, et enfin aux réformes pédagogiques néolibérales à l'œuvre depuis la réforme du collège.	Cette situation a amplifié des difficultés plus anciennes liées à la disparité et au manque de moyens humains (enseignement, vie scolaire, orientation, santé) et matériels (notamment informatiques) subis par les établissements (enseignement, vie scolaire, orientation, santé), à l'absence de politique volontariste pour améliorer la mixité sociale et scolaire notamment par une sectorisation stricte et pensée en ce sens , au refus d'un pilotage national de la carte des formations, et enfin aux réformes

		pédagogiques néolibérales à l'œuvre depuis la réforme du collège.
010		
011		
012	2. La revendication du SNES et de la FSU d'égalité d'accès pour l'ensemble d'une génération à une culture commune ambitieuse et aux qualifications peut se traduire dans les faits par une inégalité dans les moyens nécessaires pour y parvenir.	La revendication du SNES et de la FSU d'égalité d'accès pour l'ensemble d'une génération à une culture commune ambitieuse et aux qualifications peut se traduire dans les faits par une inégalité dans les moyens nécessaires pour y parvenir. 2.1. Conforter l'éducation prioritaire <i>Le projet de disparition du label REP pour septembre 2022, en parallèle de la mise en place des cités éducatives, cache mal une destruction et une déréglementation antérieures de l'éducation prioritaire dont l'enseignement privé pourrait tirer parti. Cette décentralisation de l'EP, au profit de contrats locaux, ne saurait répondre au nécessaire besoin de bilans pourtant nécessaires à tout rééquilibrage ou réorientation.</i> <i>Les statistiques nationales et internationales indiquent que les élèves vivant dans des territoires concentrant les plus grandes difficultés sociales progressent moins dans les apprentissages que les autres. Cette situation justifie que tout établissement accueillant ces élèves bénéficie d'un environnement de travail permettant de renforcer l'ensemble de la prise en charge de leur scolarité (une labellisation entraînant des effectifs allégés, vies scolaires étoffées, équipes pluriprofessionnelles complètes et à temps plein, équipes stables et une formation pédagogique, éducative et didactique des équipes qui répondent à leurs besoins, ...). La reconnaissance des particularités des métiers en éducation prioritaire, par exemple un travail plus approfondi avec les familles ou une liaison plus tenue avec le 1^{er} degré, justifie l'élargissement de la pondération REP+ à l'ensemble de l'éducation prioritaire. De même, tou.te.s les personnel.le.s doivent bénéficier de primes (AED, AESH ...) et de matériel nécessaire à l'exercice</i>

		<i>de leurs missions. Des indicateurs socio-économiques nationaux et transparents doivent être établis pour la labellisation des établissements. Ce cadre doit faire entrer tout établissement (collège ou lycée), dont les indicateurs en relèvent, dans l'éducation prioritaire. Des règles de transition doivent aussi être établies pour permettre à tout établissement appelé à sortir de l'éducation prioritaire de s'organiser.</i>
013		
014	Comment tenir compte de la disparité des situations dans les établissements ?	Comment tenir compte de la disparité des situations dans les établissements ?
015		
016	Comment construire une école inclusive ?	Comment construire une école inclusive ?
017		
018	Comment conforter l'éducation prioritaire ?	Comment conforter l'éducation prioritaire ?
019		
020	Dans un cadre de relance budgétaire de l'Éducation nationale, une fois les établissements dotés pour fonctionner selon des grilles horaires nationales incluant les dédoublements et des seuils d'élèves par classe, une dotation complémentaire suffisante et progressive pourrait leur être allouée, graduée selon le niveau de difficulté sociale et scolaire des élèves, et non selon des projets ou contrats.	Dans un cadre de relance budgétaire de l'Éducation nationale, une fois les établissements dotés pour fonctionner selon des grilles horaires nationales incluant les dédoublements et des seuils d'élèves par classe, une dotation complémentaire suffisante et progressive pourrait leur être allouée, graduée selon le niveau de difficulté sociale et scolaire des élèves, et non selon des projets ou contrats. <i>L'allocation progressive de moyens ne doit en aucun cas remplacer les dispositifs liés aux labellisations "Education prioritaire", son objectif est au contraire de réduire les effets de seuil entre des établissements qui auraient des critères proches, notamment à l'intérieur et à l'extérieur de l'éducation prioritaire. L'usage des différents indices (positionnement social, éloignement, ruralité, etc.) doit être transparent et faire l'objet d'un dialogue social.</i>

021		2.2 Une école pour tou.te.s <i>« La présence d'élèves à besoins éducatifs particuliers est devenue le quotidien de la classe ordinaire. La prise en charge pédagogique continue d'être compliquée. La demande du SNES-FSU de baisse des effectifs des classes est plus que jamais d'actualité.</i> <i>Le SNES-FSU rappelle son attachement à la scolarisation de l'ensemble des jeunes. La diversité des besoins demande que soit maintenue la diversité des possibilités d'accueil : classe ordinaire, mais aussi dispositifs et structures (Ulis, Upe2a, SEGPA, EREA, ULE en prison, SESSAD, UE, UEE, CNED...). Loin de toute idéologie, doit être privilégiée la modalité convenant à l'élève, ce qui suppose un maillage territorial de proximité et un suivi permettant à l'élève de passer sans attente d'une modalité à l'autre selon l'évolution de ses besoins. Le bâti et le matériel doivent être renouvelés si besoin, et adaptés à l'accueil de tou.te.s les élèves (ascenseurs, matériel scolaire...). L'ensemble des personnel.le.s (personnel.le.s spécialisé.e.s, mais pas seulement) doit être recruté en nombre suffisant et formé : un plan national de formation dans la durée et abordant l'ensemble des thématiques est nécessaire. Les professeur.e.s intervenant au sein de structures ou dispositifs tels que les UPE2A, par exemple, doivent voir leurs droits confortés de manière nationale. Ils ne peuvent être régis par des circulaires rectores ; la spécificité de leurs missions doit être reconnue, notamment financièrement.</i> <i>Des outils d'accompagnement au quotidien se développent peu à peu (plateforme, livret de suivi des élèves). Il demeure une difficulté importante : comment évaluer les élèves à BEP ? Comment tenir compte de leurs difficultés alors que les exigences des diplômes ne sont souvent pas cohérentes avec les aménagements de scolarité possibles ? Le SNES-FSU</i>
-----	--	--

		<i>demande que soit menée une réflexion sur le sujet, de l'élaboration des contenus d'enseignements à leur évaluation.</i> <i>Les AESH doivent être recruté.e.s en nombre suffisant selon les besoins d'accompagnement de tou.te.s les élèves en ayant besoin. Pour cela, le recrutement doit être facilité par une amélioration de leur situation, tant en termes d'emploi, de rémunération que de conditions de travail. L'autonomie des recteur.rice.s, l'insuffisance des moyens et l'absence de volonté politique d'une réelle valorisation du métier d'AESH sont les principales causes de cette situation. Le développement des PIAL, loin d'améliorer les capacités d'accompagnement, ne fait que renforcer les logiques de gestion managériales au détriment des AESH (souvent affecté.e.s sur plusieurs établissements) et des élèves accompagné.e.s (qui peuvent changer souvent d'accompagnateur.trice). Le cadre de gestion des AESH (circulaire du 5 juin 2019) montre ses limites. Le SNES-FSU demande la suppression des PIAL, et réaffirme son exigence de création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, seul à même de permettre la nécessaire professionnalisation des AESH et leur sortie de la précarité, et donc un accompagnement des élèves par des professionnel.le.s formé.e.s, recruté.e.s massivement, et pérennes. »</i>
022		<i>2.3 Restaurer un service d'information et d'orientation de l'EN au service des élèves : La promotion d'organismes extérieurs à l'EN et le recours à des intervenant.e.s associatif.ve.s non qualifié.e.s contribue au démantèlement du service d'information et d'orientation de l'EN. Il faut y mettre fin. De même, il faut s'opposer à la création d'une fonction de référent.e orientation qui vise à transférer aux professeur.e.s et CPE des missions des PSYEN. Le SNES-FSU s'oppose à toute tentative de placer les Psy-EN en position de prestataires de service ou de conseiller.ère technique. Au contraire, les élèves doivent pouvoir être suivi.e.s et accompagné.e.s. Au contraire, les élèves, notamment ceux en difficulté, doivent</i>

		<i>pouvoir être suivi.e.s et accompagné.e.s par des Psy-EN EDO pour favoriser leur développement psychologique et social, leur réussite scolaire et l'élaboration de leurs projets.</i>
023	3. Cette égalité d'ambition pour l'ensemble d'une génération suppose aussi de donner un cadre pédagogique national fort à des personnels concepteurs de leur activité, en mesure de le mettre en œuvre au plus près des besoins de leurs élèves.	
024		
025	Ce cadre doit comprendre :	
026		
027	- des grilles horaires en classe entière et en effectifs allégés ;	
028		
029	- les programmes des différentes disciplines ;	les programmes par niveaux des différentes disciplines ;
030		
031	- les moyens de fonctionnement ;	
032		
033	- une carte des enseignements et des options, au financement garanti ;	- une carte des enseignements et des options, au financement garanti ; <i>(les sections européennes et langues orientales en lycée souvent utilisées comme des variables d'ajustement lors des répartitions des dotations horaires, participent à maintenir la mixité sociale)</i>
034		
035	- des évaluations certificatives nationales terminales, en particulier le DNB et le baccalauréat ;	- des évaluations certificatives nationales terminales, en particulier le DNB et le baccalauréat ; La logique certificative, notamment les attestations ou certifications en langues vivantes, doit cesser. La menace contre les diplômes qu'elle représente suppose la suppression de toute certification dont le seul objectif est de faire des profits ou de modifier le sens des examens et de l'école. Le SNES-FSU rappelle son opposition à Parcoursup qui accentue le tri social des élèves, complique l'accès au Supérieur, notamment dans les filières technologiques, et les éventuelles réorientations.

036		
037	- des dotations en personnels ;	des dotations en personnels équipes pluriprofessionnelles (enseignant.e.s, CPE, AED, AESH, Personnels sociaux et de santé et PsyEN EDO dont la baisse drastique des recrutements fait craindre l'extinction de la spécialité)
038		
039	- une formation initiale et continue de qualité.	- une formation initiale et continue de qualité : nous devons plus que jamais opposer nos mandats sur l'entrée dans le métier à la réforme des concours et de la formation initiale portée par les ministres Blanquer et Vidal. La mise en responsabilité des candidat.e.s, en qualité de contractuel.le.s, avant les concours et l'introduction d'un oral qui relève de l'entretien d'embauche est inacceptable. Le SNES de Lyon dénonce les objectifs du gouvernement (développement du recrutement sur contrat et précarisation des personnel/le.s, assèchement du recrutement statutaire, formatage des personnel.le.s...). Il considère que ce projet de réforme participe de la redéfinition du métier voulue par Macron et Blanquer pour le réduire à la tâche d'un opérateur.rice chargé.e d'appliquer les prescriptions institutionnelles. L'enseignant.e du XXI^e siècle ne serait plus un.e spécialiste de la didactique et de la pédagogie mais un.e agent.e dont les dispositions permettraient de garantir a priori sa propension à limiter la vision de son métier à un exercice applicatif. La nouvelle épreuve d'entretien, rompant de façon inédite avec l'anonymat et l'équité de tous les candidat.e.s, permettra alors de sélectionner les candidat.e.s les plus compatibles. Le congrès du SNES de Lyon se prononce donc pour l'abrogation de la réforme des concours et de la formation initiale.
040		-la lutte contre le dualisme scolaire en cessant dans un premier temps le financement de l'enseignement privé par l'Etat.
041	Maintenir une richesse de la carte des enseignements et des options est nécessaire.	Maintenir une richesse de la carte des enseignements et des options est nécessaire. C'est au niveau ministériel que l'on doit décider et garantir une implantation équilibrée des disciplines. Le niveau académique doit

		<i>lui procéder au choix des établissements précis de création des postes correspondants. La carte des CPGE doit continuer à se décider au niveau ministériel pour maintenir une offre homogène sur tout le territoire. Dans une perspective de démocratisation, il convient de développer le réseau des classes de proximité pour permettre au plus grand nombre possible qui le souhaite d'accéder à ces formations post-bac. Le SNES refuse tout pilotage des établissements par contrat d'objectif ou évaluations, qui ne peut avoir pour conséquence que leur mise en concurrence et une territorialisation accrue de l'éducation nationale.</i>
042		
043	À quel niveau territorial en décider et la garantir ?	À quel niveau territorial en décider et la garantir ?
044		
045	Les inégalités territoriales sont nombreuses et ont des implications concrètes sur la vie des établissements et les conditions d'apprentissage : inégalités de budgets entre les Régions, les départements par exemple.	Les inégalités territoriales sont nombreuses et ont des implications concrètes sur la vie des établissements et les conditions d'apprentissage : inégalités de budgets entre les Régions, les départements par exemple. Face à cet échec de décentralisation l'état doit reprendre la main sur les bâtiments et moyens matériels. Si cela s'avérait politiquement difficile à mettre en œuvre le SNES-FSU doit militer pour des formes de péréquation qui comblent les écarts.
046		Il est essentiel de maintenir un réseau de véritables CIO (et non de points d'accueil à la localisation changeante) financé par l'Etat et implanté dans tous les districts scolaires
047	Quels leviers d'action contre ces inégalités ?	Quels leviers d'action contre ces inégalités ?
048		
049		
050	4. Les professionnels doivent pouvoir définir et adapter une partie de leurs objectifs, méthodes, pratiques, modalités d'évaluation choisies, et avoir la liberté de s'exprimer sur ces sujets.	Les professionnels doivent pouvoir définir et adapter une partie de leurs objectifs, méthodes, pratiques (utilisation du numérique), modalités d'évaluation choisies, (respect du professionnalisme des enseignant.e.s de la part des élèves, des familles et des chef.fe.s d'établissements), et

		avoir la liberté de s'exprimer sur ces sujets.
051		
052	Pour cela, il faut qu'ils et elles disposent de :	
053		
054	- connaissances, pratiques, savoir-faire adossés à la recherche, ouverts et diversifiés, dès la formation initiale puis prolongés et actualisés par la formation continue pour leur permettre de faire des choix éclairés ;	- connaissances, pratiques, savoir-faire adossés à la recherche, ouverts et diversifiés, dès la formation initiale. A cet égard, la réforme de la formation initiale et des concours est à rejeter car elle donne trop de place au terrain et pas assez à la recherche. puis prolongés et actualisés par la une formation continue variée , La formation continue, offre variée qui rompt avec la logique des « bonnes pratiques » et des dernières modes institutionnelles (ex. l'hybridation) doit prolonger et actualiser les acquis de la formation initiale, pour leur permettre aux professionnel.le.s de faire des choix éclairés ;
055		-d'une formation au sujet de l'inclusion des élèves porteur.se.s de handicap, notamment dans le cadre de leur formation initiale et continue.
056	- l'accès aux résultats de la recherche et aux débats qui peuvent exister en son sein ;	
057		
058	- la possibilité de partager les pratiques professionnelles, sur le temps de service et dans le cadre de la formation continue, afin de constituer une expérience professionnelle collective dans laquelle chacun est libre de puiser.	
059		- une protection des personnel.le.s face aux injonctions managériales développées ces dernières années dans le cadre du nouveau management public et des réformes libérales. -La possibilité de travailler sur un temps long sans changements incessants du cadre réglementaire dus à la multiplication des réformes.
060	Le travail en équipe est important particulièrement pour la prise en charge des élèves à la scolarité fragile.	
061		

062	La pondération en REP+, dont l'usage doit rester à la main des équipes, est-elle le modèle à généraliser ?	La pondération en REP+, <i>si elle représente un pas vers la revendication du SNES de 3h de décharge de service pour tou.te.s afin de compenser le développement du travail en équipe ne doit pas devenir un outil managérial aux mains des chef.fe.s d'établissement et rester la compensation sans comptabilisation d'un travail collectif informel qu'elle est dans les textes.</i> dont l'usage doit rester à la main des équipes, est-elle le modèle à généraliser ?
063		
064	Les échanges sur les pratiques professionnelles peuvent contribuer à la lutte contre les inégalités ;	Les échanges sur les pratiques professionnelles peuvent contribuer à la lutte contre les inégalités ;
065		
066	Quel rôle peut jouer la formation continue pour cela ?	Quel rôle peut jouer la formation continue pour cela ? Ce travail collectif, ainsi reconnu, allié à une formation initiale et continue renouvelée et diversifiée est un vecteur de lutte contre les inégalités scolaires.
067		
068		